

I) Marine Le Pen a promis nom et merveilles au FN...



A l'issue du XVIe congrès du mouvement, organisé ce week-end, la présidente a proposé de changer l'appellation de son parti en «Rassemblement national». Une façon de parachever la «refondation» entamée après les échecs électoraux de 2017.

Que reste-t-il du Front national après son congrès «refondateur» du week-end? Tout, sauf le mot «Front». «Rien d'autre ne change», prévient un dirigeant du parti d'extrême droite. Ni le discours, ni les idées, ni les cadres, ni la ligne, ni les électeurs, ni les dérapages racistes. Le FN désormais s'appellera «Rassemblement national» (ou «RN»), a annoncé Marine Le Pen devant ses sympathisants à Lille. Ce changement est censé être le point d'orgue de la «refondation» qu'elle a engagée après sa défaite à la présidentielle de 2017 et l'échec cuisant aux législatives. Le nouveau nom fera bientôt l'objet d'un vote des adhérents par courrier et elle a promis de se «plier à leur décision». Ces derniers pourraient l'avaliser, mais ce n'est pas certain, au vu de la «grande consultation» engagée par le FN en novembre. A peine plus de la moitié des 20 000 adhérents ayant répondu au questionnaire se sont prononcés en faveur de cette «petite révolution» (52 %), selon les résultats communiqués par la direction du parti. Un chiffre un peu «arrangé», semble croire un cadre frontiste, parlant quand même d'«une démarche positive» : «Cette question ne crée pas vraiment de frustrations. Pas d'enthousiasme non plus [lire page 4].»

Ripolinage.

L'annonce d'un FN devenu RN met fin à plusieurs semaines de suspense alimenté par le parti. Marine Le Pen, «qui a beaucoup réfléchi et consulté» ces cinq derniers mois, a décidé de garder le mot «national» en lui accolant le mot «rassemblement». Le mot «front», à la connotation trop «défensive», «caricaturale», a donc été enlevé. On «fait souvent front contre, mais jamais pour ou avec, a souligné à la tribune Marine Le Pen dimanche . Cela pouvait être un frein psychologique pour nous rejoindre.» Ce ripolinage sert à rassurer les futurs alliés potentiels du FN, inquiets de l'image et du passé sulfureux auquel son nom historique renvoyait. «Ce changement est symbolique, mais s'intègre dans notre nouvelle stratégie de "rassemblement", dans une période de recomposition politique», souligne dans les couloirs du congrès un eurodéputé du mouvement. Depuis le départ de Florian Philippot, ancien numéro 2, le FN est passé d'une stratégie de «dédiabolisation» à une tentative de «désenclavement». Le parti d'extrême droite se veut désormais l'architecte du rassemblement des droites, le reste est «laissé à Macron» qui aspire beaucoup de monde vers le centre, y compris une partie de LR. «On a mis le temps mais on a fait le constat qu'on n'arrivera pas au pouvoir sans alliances, car un monde nouveau est en train de naître. Ça a une influence sur la recomposition politique», estime Philippe Olivier, proche conseiller de Marine Le Pen. «Gagner sans alliances est ardu», a pointé celleci à Lille.

Perche.

Mais pour l'instant peu de ralliements à l'horizon, si ce n'est celui de Thierry Mariani, ex-ministre des Transports de Nicolas Sarkozy. Marginalisé à LR, il se sent prêt à «regarder si un accord ou un rapprochement» pourrait être possible avec le FN, «qui a changé», assure-t-il dans une interview au Journal du dimanche. A Lille, Philippe Olivier en a profité pour saisir la perche - et surjoué l'homme surpris - en disant que «c'est la preuve qu'il est en train de se passer quelque chose». Selon nos informations, Mariani est en réalité en contact avec le FN depuis plusieurs mois, ce dernier étant en train de préparer sa liste pour les européennes. Une liste que le FN et ses rares alliés veulent «de coalition».

Tristan Berteloot



II) Pour Mélenchon, Le Pen est un "ticket d'entrée chez Wauquiez"



Le dirigeant de La France insoumise Jean-Luc Mélenchon lors d'un rassemblement, le 12 février 2018 à Paris© STEPHANE DE SAKUTIN / AFP/Archives

AFP-PARIS

Le dirigeant de La France insoumise Jean-Luc Mélenchon a estimé qu'en engageant la "banalisation" du Front national, Marine Le Pen "est en train de faire un tournant" jusqu'à devenir "un petit ticket d'entrée" chez le président des Républicains Laurent Wauquiez.

"Dorénavant quand on vote pour Le Pen on finit par avoir en quelque sorte un petit ticket d'entrée chez Wauquiez", a analysé M. Mélenchon dans Dimanche en politique sur France 3, en tirant cette conclusion d'une rapprochement assumé par Mme Le Pen avec des partis proches en Europe.

"L'extrême droite européenne, c'est pas tout à fait la même chose que ce qu'était Mme Le Pen jusque là", a-t-il souligné. "C'est une extrême droite qui non seulement est xénophobe et raciste et tout ça, mais qui en plus est très libérale, et Mme Le Pen là est en train de faire son tournant, elle revient à l'ancien FN", a jugé le député des Bouches-du-Rhône.

"Elle est passée de la dédiabolisation à la banalisation, elle rêve d'être un parti comme les autres - c'est à dire les supplétifs" de la droite, selon lui. Il a dressé un parallèle avec le contexte italien et "la Ligue, tout ça, qui sont des organisations d'extrême droite qui viennent faire à la fin des gouvernements communs avec la droite".

III) Jean-Marie Le Pen envisage de reprendre le nom Front national



Jean-Marie Le Pen n'exclut pas de reprendre le nom "Front national", estimant avoir "plus de droit de quiconque à en user".

Alors que sa fille tente un nouveau changement d'image d'<u>un parti toujours sulfureux</u>, Jean-Marie Le Pen se pose en gardien du temple: selon lui, le changement de nom envisagé du "Front national" en "Rassemblement national" est une grave erreur.

"Je trouve désastreux qu'on abandonne le nom 'Front National': C'est un repère incontournable. C'est un véritable assassinat politique", a estimé Jean-Marie Le Pen.

<u>Invité de France Inter</u>, le fondateur du parti d'extrême droite - <u>en pleine "refondation" après la déroute de 2017</u>-, a tourné cet ajustement cosmétique en dérision:

"Marine Le Pen a manqué d'imagination, car 'Rassemblement National', je l'ai déjà utilisé deux fois. Une fois aux cantonales, je crois, en 1985, et une autre fois aux législatives en 1986", s'est souvenu Jean-Marie Le Pen. "Ça n'est pas le Front National, qui a 46 ans, qui a mené bataille pendant 46 ans, comme un brise-glace dans l'Arctique pendant des années et des années, et qui est plus qu'une appellation, c'est une âme, une histoire, un passé. Faire fi de tout cela me paraît désastreux", a-t-il déploré.

"Reprendre le nom"

C'est justement de cet héritage que la perdante du second tour de la présidentielle semble vouloir se débarrasser. Déjà consommée devant les tribunaux, la rupture entre <u>l'ancien président</u> <u>d'honneur du Front national</u> et son héritière politique se traduira désormais par leur appartenance partisane. Jean-Marie Le Pen poursuit d'ailleurs la bataille pour maintenir un FN "historique":

"Je ne vais certainement pas adhérer au Rassemblement National et je fais toute réserve sur les possibilités que j'ai éventuellement de reprendre le nom de Front National, pour des démarches qui resteront à définir", prévient-il. "Si Madame Le Pen abandonne le titre de Front National, j'ai plus le droit que quiconque à en user."

À 89 ans et après <u>la publication du premier tome</u> de ses Mémoires, Jean-Marie Le Pen n'en a donc

Louis Nadau

bfmtv.com



IV) Airbus : des milliards de bénéfices et des milliers de suppressions de postes



Les résultats du groupe Airbus pour 2017 (aéronautique, hélicoptères, spatial et défense), annoncés en février, sont impressionnants : 2,9 milliards d'euros de bénéfice net, 997 milliards d'euros de carnet de commandes, soit 15 années d'activité. Comme quoi, le travail de ses salariéEs, mais aussi et surtout des salariéEs de sa chaîne de fournisseurs et sous-traitants, rapporte bien à cette multinationale implantée presque partout dans le monde. Bien évidemment, c'est les actionnaires qui en profitent : Airbus a proposé une nouvelle augmentation de 11% pour le dividende (soit +500% en 7 ans).

Or, prétextant la baisse des cadences des avions A380 et A400M, Airbus a annoncé la semaine dernière des milliers de suppressions de postes : 470 en France, 1900 en Allemagne, 450 au Royaume-Uni et 850 dans l'Etat Espagnol.

Il y a de quoi s'indigner : une fleuron de l'industrie européenne, avec des bénéfices considérables et un carnet de commandes bien rempli, choisit malgré tout de supprimer des milliers de postes. A présent, on ne sait pas combien de postes seront redéployés en interne et s'il y aura des licenciements secs. Dans tous les cas, cette annonce est une claque pour les salariéEs d'Airbus, dont les conditions de travail risquent de se détériorer, comme ils et elles seront moins nombreusEs pour une charge de travail autant importante, voir plus.

Cette situation nous oblige à rester vigilantEs. En effet, cette fois-ci le plus lourd tribut est payé par les salariéEs des autres pays fondateurs d'Airbus que la France. Il faut dénoncer et isoler ceux et celles qui sont prêtEs à demander moins de postes supprimés en France au détriment des autres pays. En France, en Europe et dans le monde, la solidarité entre les travailleurEs est notre boussole.

Ce que nous revendiquons, revendiquons-le pour touTEs. Nous soutiendrons sans faille les justes revendications et les luttes des salariéEs de tous les pays où Airbus, ses fournisseurs et ses sous-traitants sont implantés, loin de tout nationalisme.

Le NPA a toujours revendiqué l'interdiction des licenciements, indépendamment des prétextes patronaux. Encore une fois, saisissons-nous de cette annonce scandaleuse pour convaincre autour de nous et rallier le plus de monde de notre camp social autour de cette revendication. A Airbus comme ailleurs, il y a du travail pour touTEs: partageons le travail, partageons les richesses et fondons une autre société, sans actionnaires et dividendes, une société où les travailleurEs décideront des besoins sociaux, de ce qui est produit, pourquoi et comment.



V) Législatives partielles: un duel PS-LREM au second tour en Haute-Garonne, la majorité l'emporte en Guyane



Getty Images/iStockphoto Législative partielle: un duel PS-LREM en Haute-Garonne.

Le parti de la majorité a enfin connu un succès dans un scrutin partiel.

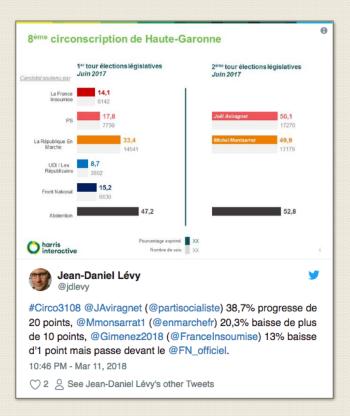
Le HuffPost avec AFP

Le deuxième tour de l'élection législative partielle dans la 8e circonscription de la Haute-Garonne opposera dimanche 18 mars, comme en juin dernier, le candidat du PS Joël Aviragnet à celui de La République en Marche, Michel Montsarrat.

Joël Arivagnet, seul rescapé socialiste de la vague macroniste en Haute-Garonne lors du dernier scrutin, candidat dans le fief de la présidente de la région Occitanie Carole Delga (PS), est arrivé largement en tête du premier tour ce dimanche, recueillant 38,74% des voix contre 20,31% pour son futur adversaire du second tour, Michel Montsarrat (LREM), selon les résultats transmis par la préfecture.

Le dernier socialiste en lice

Le scrutin a été marqué par une très forte abstention (65,30%). Le candidat socialiste réussit une très forte progression par rapport à la première tenue du scrutin, alors que celui de LREM s'effondre. Le candidat de la France Insoumise Philippe Gimenez (13,02 % des suffrages) arrive en troisième position, sans possibilité de se maintenir, devant le Front National (11,73%).



Joël Aviragnet, qui réunit près du double de voix que son rival (10.777 contre 5.651), semble ainsi en passe de sauver cet unique siège socialiste dans le département, dans une circonscription à dominante rurale, fief de la présidente de la région Occitanie Carole Delga (PS).

En juin 2017, Joël Aviragnet, 52 ans, avait été élu député au second tour avec 91 voix d'avance face à Michel Montsarrat, restaurateur et ancien rugbyman de haut niveau. Mais en décembre dernier, le Conseil constitutionnel avait annulé son élection en raison de plusieurs irrégularités, notamment parce qu'une commune n'avait pas transmis la liste d'émargement à la préfecture.

Victoire pour 213 voix en Guyane

Dans l'autre scrutin partiel du 11 mars, le parti de la majorité a en revanche réussi à l'emporter. Lénaïck Adam, dont l'élection avait été invalidée en décembre, a effectivement gagné la législative partielle dans <u>la 2e circonscription de Guyane</u>, selon les résultats communiqués par la préfecture.

D'après ces premiers scores, qui doivent encore faire l'objet d'une officialisation lundi après un examen par la commission des élections, Lénaïck Adam l'emporte avec 213 voix d'avance sur Davy Rimane, le candidat soutenu par la France Insoumise de Jean-Luc Mélenchon (8.320 voix contre 8.107). Adam obtient 50,65% des suffrages exprimés contre 49,35% pour Rimane.

En juin 2017, Lénaick Adam l'avait emporté de 56 voix face à Davy Rimane. Le Conseil constitutionnel avait annulé cette élection le 8 décembre dernier en relevant une absence d'assesseurs dans deux des trois bureaux de vote de la commune de Maripasoula, à la suite d'un recours de Davy Rimane.

Une élection compliquée par des problèmes techniques

"En juin on avait gagné, on ne nous a pas cru, on a gagné de nouveau", a commenté Lénaïck Adam au micro de *Guyane lère* juste après avoir appris sa victoire à son quartier général de Saint-Laurent du Maroni où il est né. "On s'est battu humblement, correctement face à un rouleau compresseur. On a fait comme on pouvait avec nos faibles moyens. On apprend comme a dit Nelson Mandela", a pour sa part déclaré Davy Rimane au média public.

L'élection s'est déroulée dans des conditions de connexions internet extrêmement difficiles en Guyane après un incident sur le câble sous-marin Americas 2, à 18 km des côtes de Guyane, non encore réparé 8 jours plus tard, selon la directrice d'Orange en Guyane



VI) Réforme ferroviaire. La CGT cheminots contre-attaque sur le fond



Paris, le 7 mars, conférence de presse avec le secrétaire de la CGT cheminots Laurent Brun. Aurélien Morissard/IP3/MaxPPP

Marion d'Allard

Hier, face à la presse puis au Parlement, le premier syndicat de la SNCF a présenté son plan pour l'avenir du ferroviaire. Un contre-pied aux orientations libérales du gouvernement.

Alors qu'une nouvelle réforme du système ferroviaire est annoncée par le gouvernement « avant l'été », la fédération CGT des cheminots – première organisation syndicale de la SNCF – a rendu public, hier, son propre projet de réforme, « Ensemble pour le fer », qui garantit le développement d'un véritable service public du transport ferroviaire.

Car au fond, de réformes en réorganisations « parties d'objectifs de traitement des questions financières pour arriver à des usines à gaz dans l'organisation de la production (...), le problème est tout simplement pris à l'envers », affirme Laurent Brun, secrétaire général de la CGT cheminots.

À contre-courant des feuilles de route libérales qui, depuis plus de trente ans, président aux décisions politiques de casse du service public ferroviaire, la CGT « veut donc contribuer au débat public en replaçant les éléments dans l'ordre qui semble correspondre à l'intérêt général, c'est-à-dire en partant des besoins des usagers et du pays pour arriver sur les outils pour y répondre, en passant par l'attribution de moyens adap tés », poursuit Laurent Brun.

Le rapport du syndicat apporte ainsi une contreexpertise à celle du gouvernement sur les questions de l'ouverture à la concurrence, du traitement de la dette, de l'organisation interne de l'entreprise publique ou encore de la régénération d'un réseau vieillissant.

La mise en concurrence n'est pas une obligation

L'ouverture à la concurrence du transport ferroviaire de voyageurs, prévue par les directives européennes à horizon 2019 et 2023, sert de justification à l'empressement du gouvernement pour réformer, à coups d'ordonnances, le rail français.

Or « l'argument du passage obligatoire à la concurrence doit être contesté », estime la CGT, qui en veut pour preuve les textes

communautaires eux-mêmes, qui prévoient des exceptions et permettent à « l'autorité compétente d'attribuer directement des contrats de service public » sans passer, donc, par les appels d'offres.

Toujours au chapitre de l'ou verture à la concurrence, « les "dates butoirs" souvent citées ne sont pas inflexibles », note par ailleurs la CGT, qui précise que « le rapport Spinetta lui-même, en raison des spécificités propres à la région Île-de-France, propose de reporter l'ouverture à la concurrence à 2033 et 2039 pour les RER ».

La dette ferroviaire est une dette d'État

Comme elle l'a déjà fait en 2014 lors de la dernière réforme ferroviaire, la CGT réaffirme que la dette ferroviaire est une dette d'État, largement contractée pour financer le développement des lignes à grande vitesse dans les années 1980. Elle plombe aujourd'hui le système ferroviaire de près de 50 milliards d'euros, et 1,7 milliard d'euros sont chaque année alloués aux remboursements des seuls intérêts de cette dette.

« Le système ferroviaire ne peut s'autofinancer », répète la CGT, qui affirme que « la modernisation du réseau exige plus de 3 milliards d'euros d'investissement par an ». Le syndicat propose donc la mise en place d'une « caisse d'amortissement de la dette ferroviaire de l'État (Cadefe) », structure de défaisance qui apporterait « mécaniquement près de 2 milliards d'euros tous les ans au système ferroviaire en le libérant des intérêts bancaires de la dette ».

Par ailleurs, pour financer le développement du rail (fret et voyageurs), la CGT préconise le « fléchage de la Ticpe (taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques – NDLR) pour le financement des infrastructures, la création d'un versement transport additionnel pour les régions (...), la fin des partenariats public-privé (...), la création d'un pôle financier public », mais également une surtaxe de la rente des autoroutes concédées au privé, voire leur renationalisation.

Pour un retour à une entreprise unique et intégrée

Déjà en 1997, puis en 2014, les réformes ferroviaires n'ont cessé de poursuivre « le démembrement de l'entreprise publique (...), le tout accompagné d'externalisations, de segmentations internes et autres scléroses de la production », dénonce Laurent Brun. C'est à ce « statu quo libéral » qu'il convient aujourd'hui de mettre fin par le retour « à une entreprise unique, une intégration complète de la production, un renforcement de la maîtrise publique », égrène le syndicat.

Nourri d'expertises internes et extérieures, le projet de la CGT sera « remis au premier ministre dans les prochains jours », précise Laurent Brun. Hier, dans la foulée de sa présentation à la presse, le syndicat l'a porté à la connaissance des parlementaires, à l'invitation des députés et sénateurs communistes. Une manière de contourner les ordonnances et le déni du débat démocratique.

Pour Pierre Laurent, présent hier aux côtés d'élus PCF mais aussi FI et LREM à cette audition de la CGT cheminots organisée à l'Assemblée nationale, « le diagnostic de la situation est essentiel ». Et s'adressant à Laurent Brun, le secrétaire national du PCF et sénateur a

poursuivi : « Il y a maintenant une bataille à mener pour faire connaître ce que vous racontez face à ceux qui organisent les dysfonctionnements et s'en servent ensuite pour décrédibiliser la SNCF. »

La cfdt rejoint le cortège unitaire du 22 mars La CFDT cheminots a annoncé en début de semaine qu'elle participera finalement à la manifestation nationale du 22 mars, à l'appel de la CGT. L'Unsa ferroviaire, SUD rail et FO avaient déjà répondu présent. L'intersyndicale au complet mobilise donc les cheminots contre le passage en force du gouvernement.

« Nous nous revoyons le 15 mars, une fois le projet de loi d'habilitation connu et la feuille de route interne de la direction rendue publique, nous aurons toutes les cartes en mains pour voir ce qu'il en est concrètement et envisager, le cas échéant, de durcir le mouvement », a précisé hier Laurent Brun, secrétaire général de la CGT cheminots.

Marion d'Allard journaliste



VII) Le rapport Senard/Notat ne fait pas entrer l'entreprise dans le Code civil

Par Dominique Pialot



Ce rapport a vocation à nourrir le projet de loi, qui doit ensuite passer au Parlement. Mais on voit mal, parmi les recommandations de Nicole Notat et Jean-Dominique Senard, lesquelles pourraient réellement susciter d'opposition. (Crédits : DR)



@PIALOT1 🟏

DU MÊME AUTEUR

Femmes engagées pour le climat : la relève est assurée

Engie : les résultats consacrent la stratégie d'Isabelle Kocher

EDF veut se positionner sur le marché de la «silver économie» Nicole Notat et Jean-Dominique Senard ont remis le 9 mars les conclusions de leurs travaux sur l'objet social de l'entreprise, destinées à alimenter ce volet du projet de loi Pacte. Ils préconisent de faire évoluer le Code civil et ouvrent la voie aux entreprises à mission, mais évitent toute contrainte.

"Le président Macron ne pouvait se permettre de voir ce projet de loi retoqué, comme cela avait été le cas pour le projet de loi initial 'Croissance et activité' de Macron, ministre de l'Économie en 2014", observe un bon connaisseur du sujet. On n'en est pas encore à la loi, mais Nicole Notat et Jean-Dominique Senard ont remis ce 9 mars <u>leurs conclusions</u> aux ministres Nicolas Hulot, (Transition écologique et solidaire), Nicole Belloubet (Justice), Bruno Le Maire (Économie et Finances) et Muriel Pénicaud (Travail) qui les avaient mandatés il y a deux mois pour conduire la mission « Entreprise et intérêt général ».

Elaborées à l'issue de quelque 200 consultations menées au pas de charge, ces conclusions comportent 14 grandes recommandations visant à mieux intégrer les enjeux sociaux et environnementaux dans les problématiques des sociétés commerciales. Elles ont vocation à nourrir l'un des volets du Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises, le futur projet de loi Pacte que le ministre de l'Économie Bruno Le Maire doit présenter le 18 avril en conseil des ministres.

Intérêt propre, raison d'être, entreprise à mission

Certes, ils préconisent de faire évoluer les articles 1833 et 1835 du Code civil, ce que certains jugent en soi très audacieux.

Ils proposent ainsi d'ajouter un alinéa à l'article 1833, qui préciserait que « la société doit être gérée dans son intérêt propre, en considérant les enjeux sociaux et environnementaux de son activité », et recommandent d'amender le Code du commerce afin de confier aux conseils d'administration et de surveillance l'élaboration d'une « raison d'être » tenant compte de ces préoccupations.

Derrière, il s'agit de permettre la création d'« entreprises à mission », en ajoutant à l'article 1835 du Code civil que :

"L'objet social peut préciser la raison d'être de l'entreprise constituée."

Il deviendrait dès lors possible, sans tomber sous le coup d'attaques judiciaires de la part d'actionnaires et d'investisseurs, d'inscrire dans les statuts d'une entreprise la poursuite d'objectifs dépassant le simple profit. Cette décision reste du seul ressort du conseil d'administration, auquel il reviendra de préciser les sujets sur lesquels l'entreprise souhaite s'engager. Et il n'y a pas création d'un statut spécifique pour l'entreprise à mission, ce qui rassurera les acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) soucieux d'un risque de concurrence.

Les auteurs du rapport préconisent également de renforcer, à partir de 2019, le nombre des administrateurs salariés dans les conseils d'administration ou de surveillance de plus de 1.000 salariés, à deux salariés à partir de 8 administrateurs non-salariés et trois salariés à partir de 13 administrateurs non-salariés.

Pas d'entrée fracassante de l'entreprise dans le Code civil

"On est loin des préconisations portées notamment par la Nouvelle gauche (en la personne du député Dominique Potier, déjà auteur de la loi sur le "Devoir de Vigilance", Ndlr) ou de la Fondation Jean Jaurès, qui souhaitaient

une "entrée fracassante de l'entreprise dans le Code civil", observe Bertrand Valiorgue, titulaire de la chaire Alter-Gouvernance à l'Université de Clermont-Auvergne. La version qu'ils suggéraient pour réécrire l'article 1833 était en effet bien différente :

"Toute société doit avoir un objet licite, être constituée dans l'intérêt des parties constituantes de l'entreprise et prendre en compte l'intérêt des parties prenantes."

"Cela aurait permis de ramener les parties prenantes au cœur du contrat de société, alors qu'on reste au niveau du contrat d'associés ; il s'agit seulement de responsabiliser un peu plus les mandataires sociaux et les parties constituantes", explique Bertrand Valiorgue. L'idée de comités de parties prenantes indépendantes, suggérée par de nombreux spécialistes de la RSE, a été reprise. "Mais ils seront rattachés à la direction générale et non aux conseils d'administration, ce qui leur confère un pouvoir bien moindre", souligne Bertrand Valiorgue.

"L'intérêt propre de la société c'est ce que la jurisprudence appelle l'intérêt social ; mais comme certains on pu soutenir que l'intérêt social n'est rien d'autre que celui des associés, le choix s'est porté sur "intérêt propre" pour bien marquer cette différence ; que la jurisprudence faisait de toute façon", souligne de son côté Jean-Philippe Robé, avocat associé au sein du cabinet Gibson, Dunn & Crutcher LLP. "C'est plus une consolidation du droit qu'un changement."

"C'est une réforme a minima qui ne va pas renverser les rapports de force, mais ouvre des perspectives", conclut Bertrand Valiorgue.

Comme avec les enfants, donner envie plutôt que contraindre

C'est précisément ce qui séduit Anne-France Bonnet. La fondatrice du cabinet de conseil en stratégie et engagement Nuova Vista, membre du comité RSE/DD de Consult'in France loue "une approche plus subtile et plus fine qu'attendu, qui répond parfaitement à l'enjeu d'améliorer la perception de l'entreprise et de faire de la pédagogie économique dans la société".

Les entreprises qui souhaiteront s'engager devront convaincre leurs actionnaires, entamer une discussion permanente avec les parties prenantes, se faire certifier par un tiers indépendant...

Même satisfecit du côté du Collège des directeurs de développement durable. "Le texte reprend toutes les suggestions des progressistes", se réjouit son président Fabrice Bonnifet, par ailleurs directeur du développement durable du groupe Bouygues. Tout est dans la subtilité du langage qui caractérise la « soft law ».

"Il va rapidement y avoir deux catégories d'entreprises, veut-il croire. Celles qui vont s'engager à fond, et celles qui le feront avec mauvaise foi ou en traînant les pieds. Mais même celles-ci finiront par s'approprier les enjeux de RSE. Et personne ne voudra passer pour le vilain petit canard."

Les obligations imposées par les lois NRE de 2001 ou les lois Grenelle ont rempli leur mission et aidé à démontrer que la performance extrafinancière nourrit la performance financière, reconnaît-il. Mais elles donnent lieu à des

reporting de conformité et non pas de transformation, "alors qu'il faudrait maintenant passer du reporting au pilotage".

Il en est convaincu:

"Il faut s'y prendre avec les entreprises un peu comme avec les enfants, en leur donnant envie, plutôt qu'en les obligeant à faire certaines choses."

Les entreprises à mission plébiscitées par les Français

Reste à savoir si le mouvement va prendre. Pour Anne-France Bonnet, ces propositions arrivent "au bon moment pour tout un tas de raisons, alors que le sujet aurait été complètement inaudible il y a seulement deux ans".

Une étude Havas Paris-CSA réalisée par l'Observatoire des marques dans la Cité montre en tous cas que les Français appellent de leurs vœux les entreprises à mission. Face aux défaillances de la politique traditionnelle, ils misent à la fois sur eux-mêmes, mais aussi sur les entreprises pour prendre le relais. Ils estiment qu'elles sont devenues incontournables pour porter des projets de transformation de la société. 60% d'entre eux considèrent que "les entreprises ont aujourd'hui un rôle plus important que les gouvernements dans la création d'un avenir meilleur" et 73% qu'elles "ont plus de pouvoir que jamais pour transformer la société".

Ce rapport a vocation à nourrir le projet de loi, qui doit ensuite passer au Parlement. Mais on voit mal, parmi les recommandations de Nicole Notat et Jean-Dominique Senard, lesquelles pourraient réellement susciter d'opposition. D'ailleurs, le patron de Michelin espère "une lecture bienveillante du gouvernement", et la présidente de Vigeo-EIRIS déclare "Nous serions très déçus si ce n'était pas le cas".

Bruno Le Maire n'avait pas caché sa préférence pour des évolutions non contraignantes et le Medef lui-même reconnaît que les auteurs du rapport ont adopté une "approche prudente". Un communiqué de l'organisation patronale mentionne néanmoins quelques craintes :

"Les auteurs ont toutefois tenu à inscrire ces principes dans le Code civil, on peut regretter ce choix contraignant qui s'applique indifféremment à toutes les entreprises, y compris aux PME. Par ailleurs, introduire une notion nouvelle comme celle de 'raison d'être', dans le Code de commerce, va nécessiter plusieurs années avant que sa portée puisse être appréhendée complètement, mais les entreprises sauront faire face à ce nouveau défi."

Comme avec le <u>projet d'inscription du climat dans</u> la Constitution, la portée symbolique associée à la modification du Code civil qui date de 1804, est forte. Et c'est peut-être ce qui importe le plus à l'exécutif. Ce qui n'exclut pas que la brèche, ouverte à un moment propice au rapprochement entre société civile et entreprise, n'enclenche un mouvement de fond vertueux.

Dominique Pialot





LAPRESSEENREVUE.EU